

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

3^e/120-07

Séance du - 9 NOV. 2007

RD 83 – Rocade Ouest de Colmar

Approfondissement d'une conduite de raccordement des eaux usées Remplacement d'une conduite en amiante par une conduite en fonte

Conventions techniques et financières avec la CAC

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le Président à signer et à exécuter avec la Communauté d'Agglomération de Colmar, les conventions techniques et financières relatives aux travaux d'approfondissement d'une conduite de raccordement des eaux usées et de remplacement d'une conduite en amiante réalisés par l'Etat dans le cadre de la rocade ouest de Colmar. Le remboursement au Département d'un montant de 20 629,21 € sera imputé au budget du Département, Chapitre 13, Nature 1324, Fonction 621.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER